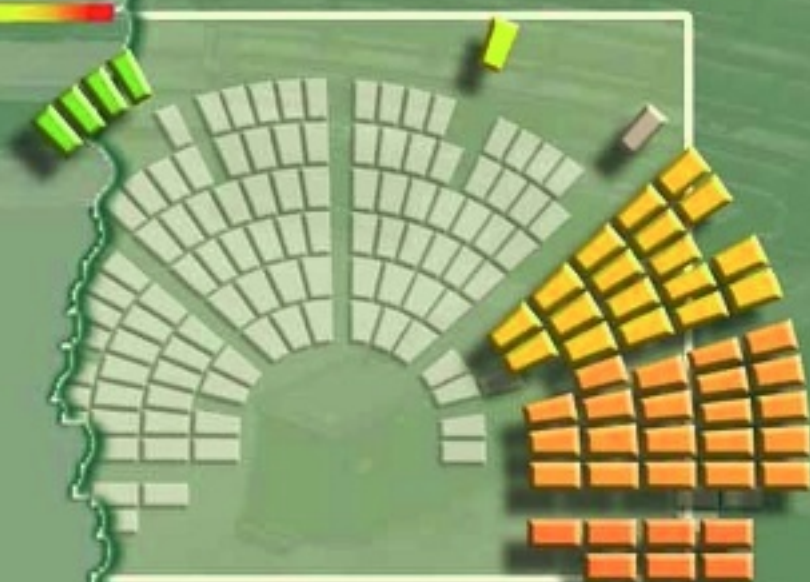


laChambre

MAI 2006

L'opposition



AVANT-PROPOS

Bruxelles, le 7 avril 2006

Chère lectrice, cher lecteur,

Dans ce magazine, la rédaction donne la parole à l'opposition. Les présidents des groupes politiques reconnus – le CD&V, le Vlaams Belang et le cdH – expliquent dans une interview ce que signifie pour eux «siéger dans l'opposition». Les citoyens, les électeurs influent directement sur la composition de la Chambre, qui constitue d'ailleurs le seul organe parlementaire représentant l'ensemble de la Belgique, avec toutes ses nuances politiques.

L'opposition ne détermine pas la politique gouvernementale. Celle-ci est définie par le gouvernement, qui constitue une émanation de la majorité au Parlement. L'opposition représente la minorité à la Chambre. Elle soumet la politique gouvernementale à ses critiques, souvent constructives, et chaque groupe de l'opposition propose ses solutions de rechange. L'opposition joue un rôle vital pour la démocratie et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les régimes non démocratiques ont coutume de la museler ou de l'interdire. Les exemples sont légion. En démocratie, au contraire, le gouvernement a tout intérêt à ce que l'opposition soit forte.

Les partis de l'opposition disposent de toute une panoplie de moyens pour contrôler le gouvernement. Pour ce faire, ils recourent abondamment aux questions écrites et orales, ainsi qu'aux interpellations. Chaque année, les députés posent non pas des centaines, mais des milliers de questions aux ministres du gouvernement fédéral. En déposant des propositions de loi et en présentant des amendements, l'opposition peut aussi proposer des solutions de remplacement à la politique gouvernementale. Ces textes ont peu de chances d'être adoptés, admettons-le, mais il arrive que l'opposition parvienne à infléchir le travail de la majorité. Ainsi, voici un an et demi, l'opposition s'est élevée contre les lois-programmes «fourre-tout», dans lesquelles le gouvernement intégrait tous les points à régler en dernière minute. Elle a exigé - et obtenu - que les lois-programmes comportent exclusivement les mesures nécessaires à la mise en œuvre du budget. De même, l'opposition a plus que contribué à l'élaboration du régime légal en matière de volontariat.

Outre l'interview des ténors de l'opposition, vous trouverez dans ce magazine un aperçu des nombreuses activités de la Chambre. Pour illustrer la diversité du travail législatif, nous commentons deux propositions de loi - la première régit les droits des volontaires, la deuxième concerne les bombes à sous-munitions, ainsi que le projet de loi relatif à la coordination de la lutte antiterroriste.

Nous avons choisi parmi les milliers de questions écrites et orales adressées au gouvernement fédéral, des questions traitant de la détention, dans des centres fermés, d'enfants attendant d'être expulsés en même temps que leurs

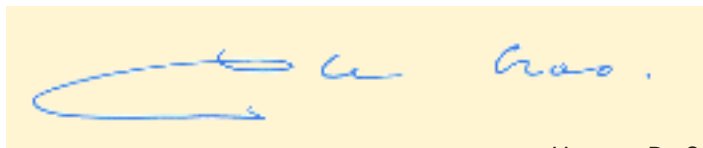


parents. Ces questions et la réponse qui y a été apportée montrent à quel point il est difficile, parfois, de concilier le respect de la légalité et l'aspect humanitaire.

Par ailleurs, nous vous informons que chaque jeudi de 15 à 16 heures, la VRT (canal één) retransmet «l'heure des questions». Malgré son horaire de programmation peu favorable, cette émission est suivie par 50 000 téléspectateurs en moyenne et atteint des pics allant jusqu'à 70 000 téléspectateurs. Sachant que le Parlement fédéral accueille 40 000 visiteurs par an, vous comprendrez aisément que nous nous réjouissons que cette émission montre directement, sans artifices et de manière critique, un aspect des travaux des députés.

Nous abordons en page 16 un sujet qui me tient particulièrement à cœur, à savoir le rôle international de l'institution parlementaire. Chaque année, des dizaines de chefs d'État étrangers, de ministres et d'autres personnalités de haut rang visitent la Chambre. De même, des députés se rendent à l'étranger dans le cadre de missions soigneusement préparées. C'est ce qu'on entend par «la diplomatie parlementaire». Je n'ignore pas que le public et les médias critiquent parfois cet aspect, mais le Parlement peut-il se permettre, dans le contexte global actuel, d'ignorer le monde extérieur? Je ne le pense pas. Il est nécessaire d'entretenir des contacts avec des pays occupant une position géostratégique particulière, comme la Chine et le Kazakhstan. La Chambre participe aussi à des programmes de soutien aux assemblées parlementaires en Afrique et en Europe de l'Est, ainsi qu'au Liban et au Kosovo. L'aide que nous apportons à ces pays dans le cadre de leur processus de démocratisation me paraît essentielle.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur l'article consacré au Congrès national sous la rubrique «Rétrospective». Il y a 175 ans, en effet, le Congrès national – en fait, le premier parlement de la Belgique indépendante – adoptait une constitution particulièrement progressiste pour l'époque. C'était le 7 février 1831. Depuis, nous avons considérablement révisé cette constitution. Le droit de vote a été démocratisé. Les libertés fondamentales ont été étendues à une série de réalités socioéconomiques. Et, surtout, l'État central a été transformé en un État fédéral. Ces réformes ont fait couler des hectolitres d'encre et alimenté d'innombrables heures de débats, mais elles se sont déroulées sans la moindre effusion de sang et sans jamais nuire à la prospérité de notre pays. Il me semble que là aussi, nous entrerons dans l'histoire.



Herman De Croo
Président
de la Chambre des représentants

S O M M A I R E

	L'opposition sous les feux des projecteurs Interview avec Melchior Wathelet, Pieter De Crem et Gerolf Annemans	4
	Les dix chantiers du gouvernement et la réaction de l'opposition	8
	Les hommes et les femmes politiques qui ne déclarent pas leur patrimoine s'exposent à des sanctions	12
	Les reporters de la démocratie Des jeunes en reportage au Parlement fédéral	12
	Le régime légal en matière de volontariat	14
	La Belgique mieux armée face au terrorisme et à l'extrémisme	15
	L'appui aux parlements d'Afrique centrale	16
	La Belgique est le premier pays à bannir les bombes à sous-munitions	18
	Questions & réponses	19
	L'heure des questions en direct de la Chambre	22
	Comment la Chambre a-t-elle voté?	22
	Où va l'Europe?	24
	Les 175 ans de la Constitution belge	26
	En marge	28

L'opposition sous les feux des projecteurs

La démocratie parlementaire s'articule autour du rapport entre la majorité et l'opposition. Les parlementaires qui soutiennent le gouvernement constituent la majorité. Les autres sont dans l'opposition.

A la Chambre, 52 des 150 membres appartiennent à l'opposition. Il s'agit des députés du cdH, du CD&V, d'Ecolo, du FN, de la NV-A et du Vlaams Belang. Mais que signifie le terme «opposition»? D'après Le Petit Robert, il désigne «les personnes qui sont opposées au gouvernement». Toutefois, la manière de s'opposer varie d'un parti à l'autre. Nous le constatons chaque fois que nous lisons le journal ou regardons la télévision. Si tel parti d'opposition se montre impitoyable envers le gouvernement, tel autre fera preuve de plus de modération et s'efforcera même, dans la mesure du possible, de coopérer avec le gouvernement dans un esprit constructif. C'est une réalité que l'on peut comprendre. Chaque parti, en effet, possède son style. Un parti d'opposition pourra dès lors ne manifester que de temps à autre son désaccord avec le gouvernement cependant qu'un autre divergera fondamentalement de vue avec lui dans tous les dossiers.

Dans le présent numéro de votre magazine, nous avons souhaité donner la parole aux ténors de l'opposition. Nous avons demandé aux présidents des groupes politiques reconnus qui constituent actuellement l'opposition ce que signifie pour eux siéger dans l'opposition à la Chambre.

** Pour être reconnu, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.*

M. Wathelet: Je pense qu'un parti d'opposition a un double rôle à jouer. Le premier consiste à ... s'opposer. Le parti d'opposition doit mettre en évidence les lacunes du travail du gouvernement et rappeler ce dernier à l'ordre quand il n'atteint pas ses objectifs. Les 200.000 emplois promis par le premier ministre au début de la législature en constituent une bonne illustration. Ces 200 000 emplois ne verront jamais le jour mais, pire encore, le chômage ne cesse de progresser. En deuxième lieu, l'opposition doit jouer un rôle constructif. Comme nous ne faisons pas partie du gouvernement, nous sommes à mêmes de jauger les dossiers avec un certain recul, ce qui nous permet parfois de formuler de bonnes propositions. L'opposition doit alimenter le débat, d'une part en présentant des amendements aux textes existants, et d'autre part en déposant elle-même des propositions de loi. Ainsi, le cdH a mis sur la table des propositions sur les fins de carrière et sur le développement des PME. Dans le passé, nos propositions ont régulièrement été adoptées, comme celle qui avait trait à la médiation.

En quoi vous distinguez-vous le plus de la majorité au sein du Parlement fédéral?

M. Wathelet: Nous nous en démarquons essentiellement dans la forme et dans la manière de faire de la politique. Le ministre De Gucht, le premier ministre et d'autres membres du gouvernement se répandent continuellement en déclarations individuelles sans cohérence et sans lendemain. Le premier ministre se fixe par ailleurs des objectifs qu'il ne réalise pas. Il a déclaré vouloir réduire le poids de l'extrême droite, mais celui-ci ne cesse de croître. Il ambitionnait de créer 200.000 emplois nouveaux mais le chômage est en hausse. Il en va de même des fins de carrière. Le premier ministre avait annoncé qu'il formulerait des propositions de nature à emporter l'adhésion de tous. Il semble cependant qu'il ne se soit pas concerté suffisamment et les syndicats ont brandi la menace de la grève. Précédemment, il n'avait pas davantage été en mesure de dégager une solution pour le dossier de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde ni pour celui de DHL.

Votre parti souhaiterait pouvoir mettre certaines réalisations à son actif mais ce n'est pas facile quand on est dans l'opposition.

M. Wathelet: Cette situation est source de frustration, d'autant plus que le cdH est un parti centriste. Il cherche toujours à adopter une position qui soit la plus équilibrée possible et à présenter des propositions réalisables. Il est frustrant de ne pas pouvoir réaliser davantage de projets mais c'est inhérent au jeu politique. Nous sommes actuellement minoritaires à la Chambre et au Sénat

et nous devons donc accepter de ne pas voir adopter toutes nos propositions. J'espère que la situation va changer. En attendant, nous continuons à apporter notre contribution au travail parlementaire, dans l'espoir de trouver une solution à la situation difficile du pays.

On entend souvent dire de l'opposition qu'elle se borne à critiquer le gouvernement. Ce n'est manifestement pas le cas de votre parti.

M. Wathelet: Je dois dire que je ne me suis jamais obligé à rejeter un projet ou une proposition pour le principe. Je ne me suis jamais opposé à un texte qu'en raison de son contenu. Je ne m'exprime jamais contre une initiative du seul fait de mon appartenance à l'opposition. La meilleure preuve en est notre manière de voter. Nous ne rejetons pas systématiquement des projets ou propositions de lois. Il va de soi que nous pressons le bouton rouge lorsqu'il s'agit du gouvernement dans son ensemble. Non pas parce que nous siégeons dans l'opposition mais parce que nous estimons ne pas pouvoir donner notre satisfecit au gouvernement fédéral. Comme je l'ai déjà dit, ce gouvernement est incapable de tenir ses engagements, ce qui ne nous permet pas de lui faire confiance. En 2003, lors de l'installation du gouvernement actuel, le premier ministre avait déclaré qu'il accorderait la priorité aux questions socio-économiques. Mais qu'a-t-on vu aussitôt après? Le gouvernement ne s'est nullement attaqué aux problèmes socio-économiques et l'affaire Bruxelles-Hal-Vilvorde a éclaté. Le gouvernement affirme depuis longtemps déjà qu'il va s'attaquer aux vrais problèmes de ce pays mais qui le croit encore?

Le cdH a beau mener une opposition constructive, n'avez-vous pas le sentiment que la majorité, tel un rouleau compresseur, ne laisse guère de latitude à l'opposition?

M. Wathelet: Les partis de la majorité constituent une équipe, pour autant que cette définition s'applique encore à la violente. Je comprends que le gouvernement rejette une proposition de l'opposition parce qu'il la juge mauvaise ou parce qu'il n'adhère pas à son contenu. Mais il est décevant de voir le gouvernement rejeter une proposition pour la seule et unique raison qu'elle émane de l'opposition. À cet égard, un changement de mentalité devrait s'opérer au niveau du gouvernement. Mais je ne lui jette pas la pierre. Je pense que tous les partis de la majorité ont commis cette erreur dans le passé.



Melchior Wathelet, chef de groupe cdH

Votre parti occupe une position particulière, tout comme son homologue du CD&V. Vous siégez dans l'opposition au niveau fédéral et vous faites partie de la majorité dans les Communautés et Régions. Comment vivez-vous cela?

M. Wathelet: Les gouvernements dits «asymétriques» ne représentent pas la meilleure des solutions pour une bonne gestion de l'État, et nous n'en sommes pas partisans. À mon avis, il serait beaucoup plus simple de jumeler les élections fédérales et régionales. En outre, l'électeur a du mal à s'y retrouver. Il est très difficile de communiquer clairement dans une telle situation équivoque. Mais les choses sont ce qu'elles sont. Depuis les élections de juin 2004, le cdH fait partie des gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Région wallonne et de la Communauté française. Nous sommes bien entendu en contact permanent avec les ministres de notre parti ainsi qu'avec les cabinets ministériels, mais tout cela n'a rien modifié à notre manière de concevoir l'opposition au Parlement fédéral. m

P. De Crem: Un parti d'opposition a une double mission à remplir. Il doit contrôler l'action du gouvernement et élaborer les lois. Le deuxième volet pose de gros problèmes dans notre système parlementaire. Dans la pratique, nous adoptons principalement des projets de loi gouvernementaux et seulement, de temps à autre, une proposition de loi déposée par un ou plusieurs députés. En Belgique, le travail des partis d'opposition est très particulier, pour différents motifs. Le morcellement du paysage politique belge est tel que nous avons toujours à faire à des gouvernements de coalition. Et nous savons tous à quel point la conclusion d'un accord est malaisée dans une coalition. Mais la majorité adopte presque toujours sans difficultés les projets de loi qui sont finalement déposés sur le bureau de la Chambre. Car au Parlement, la majorité est le prolongement du gouvernement. Pour résumer le rôle de la majorité et de l'opposition, on pourrait dire que la majorité n'ayant rien à dire, elle se tait. L'opposition, en revanche, a des choses à dire et s'exprime parfois. Au fond, l'opposition est inhérente au système à deux composantes majeures qu'on trouve en France, en Grande-Bretagne, aux États-Unis et au Canada. En dehors toutefois de ces considérations, l'opposition a toujours pour vocation d'offrir une solution de rechange. Elle doit constamment tenir à l'œil le gouvernement, un rôle auquel mon parti n'était pas habitué. D'abord parce qu'il avait participé aux gouvernements successifs pendant des années, plus précisément de 1958 à 1999, soit pendant près de 41 ans. Ensuite parce que les démocrates-chrétiens ne sont pas



Pieter De Crem, chef de groupe CD&V

naturellement enclins à s'opposer, ce qui s'explique par la présence au sein de notre formation de courants divers que nous nous employons à concilier de l'intérieur. Forts de leurs idées et de leur programme, les démocrates-chrétiens cherchent à remporter les élections et à assumer des responsabilités.

L'opposition est-elle impuissante? Nullement. Elle est aussi puissante ou impuissante que le sont le gouvernement et la presse depuis l'avènement d'un nouveau pouvoir, celui du marché mondial. Car lorsque le président de la Banque centrale américaine décide d'abaisser ou de relever les taux d'intérêt, il ne reste plus au gouvernement belge qu'à en prendre bonne note.

C'est une vue très négative de la situation.

P. De Crem: Non. A ce jour, nul n'a imaginé de meilleure formule que la démocratie parlementaire. Et dans le système politique belge, la Chambre fait assurément figure de «prima donna». C'est à la Chambre en effet que le gouvernement doit obtenir la confiance. La Chambre décide jusqu'où peut aller le gouvernement. Par le passé, nous avons régulièrement indiqué, dans notre rôle d'opposition, où se situait la limite, comme pour la loi de compétence universelle de 2003 (cfr. encadré). A un moment, les relations entre la Belgique et les Etats-Unis s'étaient à ce point dégradées que les seconds avaient menacé de retirer de notre pays le quartier général de l'OTAN si la loi de compétence universelle n'était pas adaptée. C'est alors que, depuis les bancs de l'opposition, le CD&V a crié «Assez!». Dans le dossier de la drogue aussi, nous avons clairement fait savoir qu'à nos yeux, la limite était atteinte. Par ailleurs, en tant que membres de l'opposition, nous avons décidé à plusieurs reprises qu'il convenait que la Belgique aille de l'avant. C'est ainsi que le CD&V s'est prononcé en faveur du mariage homosexuel. Mais je le répète, les véritables décisions ne se prennent plus ici. A chaque minute, nous cédon un peu plus de notre souveraineté à l'Europe. Mais c'est le choix que nous avons opéré. Au demeurant, je pense que nous devons évoluer vers un gouvernement mondial et que l'UE constitue une première étape importante sur cette voie.

On dit parfois que vous menez une opposition extrêmement rude et qu'il vous arrive de vous livrer à des attaques personnelles.

P. De Crem: L'opposition qui se mettrait à féliciter le gouvernement pour son action ne jouerait pas correctement son rôle. La situation a du reste déjà été beaucoup plus grave qu'aujourd'hui. Dans les années quatre-vingt, Louis Tobback ne s'est pas privé de prendre personnellement à partie certains collègues, leur appliquant des noms d'oiseaux et allant jusqu'à nous traiter de parti d'enflures. Je ne suis jamais allé aussi loin. Mais il est vrai que, depuis quelque temps, il n'est plus permis chez nous d'appeler un chat un chat sous peine d'être accusé de faire le lit de l'extrême droite! Je connais bien l'histoire politique belge. Et quand je songe à ce qui a été dit et écrit au cours de la période d'après-guerre, aux caricatures qui ont été publiées alors, aux rapports de force qui existaient à l'époque entre les dirigeants, l'Eglise, le Palais et la noblesse, aux discours qui ont été prononcés et rédigés au moment de la Question royale et du Pacte scolaire, quand je songe enfin à ce que mon parti a pu dire des socialistes de 1954 à 1958 et ce parti de nous de 1958 à 1961, je me dis que, somme toute, nous ne sommes guère que des enfants de chœur. En outre, le contexte même de l'exercice de la chose politique est devenu totalement différent. Les lois des médias ont changé. Quand l'objectif d'une caméra est braqué sur nous, nous disposons de très exactement 17 secondes. Il n'est pas imaginable, dans un intervalle de temps aussi bref, de chercher à exprimer un point de vue nuancé ni de se livrer à quelque considération. Pas question donc de dire à la ministre Van den Bossche: «Les prix du pétrole ont augmenté sur le marché spot de Rotterdam et l'Etat belge, par le biais de la TVA...» ni de s'adresser au Premier ministre en ces termes: «Jugez-vous le rapport de la Banque Nationale de Belgique positif à la lumière de...». Non, on dira tout simplement: «Est-il exact que le contribuable paiera davantage?»

Loi de compétence universelle

En vertu de la loi de compétence universelle de 1993, les tribunaux belges se sont vu attribuer une compétence universelle pour les violations graves du droit humanitaire international. En 2003, le Parlement fédéral a adapté la loi. Depuis, les juges belges ne sont compétents pour connaître des crimes contre l'humanité que s'il existe un lien clair avec la Belgique: l'auteur présumé doit être Belge ou avoir sa résidence principale en Belgique, ou la victime doit être Belge ou séjourner depuis au moins trois ans en Belgique.



Le CD&V est dans l'opposition au fédéral mais dans la majorité à l'échelon flamand. La communication avec les citoyens n'est-elle pas malaisée?

P. De Crem: Pas le moins du monde. C'est même une situation favorable. Nous participons au gouvernement en ce qui concerne les matières personnalisables, le dossier des soins de santé, les travaux publics et l'environnement. En même temps, nous avons le loisir de dire à l'échelon fédéral – où sont définies les lignes maîtresses de la politique de notre pays et où se prennent les décisions concernant l'orientation à lui donner et les mesures à prendre dans les domaines économique et judiciaire – que l'on fait fausse route. Mais il est exact que nos concitoyens n'y voient pas toujours très clair, pensant parfois que le CD&V siège dans la majorité à tous les niveaux de pouvoir. Ils connaissent nos ministres: M. Leterme, Mme Vervotte et M. Peeters, sans pour autant savoir exactement de quel gouvernement ils font partie. Qui plus est, la répartition des compétences est particulièrement complexe en Belgique. Inge Vervotte est la ministre flamande des Affaires sociales mais le ministre fédéral Demotte est compétent pour les prix de la journée d'hospitalisation, dont l'organisation, pour la Flandre, est cependant également une compétence flamande. Nos concitoyens ne peuvent savoir tout cela. Autre exemple: en matière de délinquance juvénile, la ministre flamande Inge Vervotte doit se concerter avec la ministre fédérale socialiste francophone Laurette Onkelinx. C'est très compliqué, certes, mais le législateur en a décidé ainsi.m

G. Annemans: Mon parti siège depuis toujours dans l'opposition. A mes yeux, l'opposition est un élément essentiel du jeu démocratique. Sans opposition, point de démocratie. Car, toute démocratie se compose par définition d'une majorité et d'une opposition. Les régimes où il n'y a pas d'opposition sont des dictatures ou des démocraties populaires mais en aucun cas de véritables démocraties. J'assume donc un rôle démocratique essentiel en ma qualité de parlementaire du Vlaams Belang et, depuis 1987, en ma qualité de parlementaire du Vlaams Blok. Cela peut mener très loin. Ainsi, à Anvers, nous sommes le seul parti d'opposition. Au conseil communal, nous sommes donc les seuls garants de la teneur démocratique des débats.

Sur quels thèmes le Vlaams Belang se distingue-t-il des autres partis au niveau fédéral?

G. Annemans: Nous sommes fondamentalement en désaccord avec le gouvernement actuel à propos du dossier de l'immigration, de la loi relative à l'acquisition rapide de la nationalité belge - c'est-à-dire la manière dont les étrangers sont naturalisés -, des milliers, des dizaines de milliers d'étrangers – 275.000 au total – devenus Belges depuis que cette coalition violette est aux affaires. Notre position se situe aux antipodes de celle de la coalition en ce qui concerne le droit de vote des étrangers. Et nous estimons que la majorité est loin de défendre comme il le faudrait les intérêts flamands. Le dossier Bruxelles-Hal-Vilvorde, qui a été mis au frigo, en est la parfaite illustration.

L'opposition met constamment des bâtons dans les roues du gouvernement, tantôt impitoyablement, tantôt plus modérément. N'y aurait-il donc rien de bon dans l'action du gouvernement?

G. Annemans: Je citerai un grand homme d'Etat britannique qui a dit que «le rôle de l'opposition est de s'opposer». Il est de notre devoir de critiquer le gouvernement, fût-ce sur des questions de détail. Hélas, force nous a été, ces dernières années, de critiquer la coalition violette dans des dossiers fondamentaux. L'opposition doit être un miroir pour la majorité. Un pays ne peut être gouverné démocratiquement que si l'opposition confronte la majorité à sa propre image. Face au pouvoir, il faut un contrepouvoir. S'il n'y a pas de plus belle mission que de gouverner un pays, il est aussi noble de siéger dans l'opposition que dans la majorité. Pour la plupart des membres de l'opposition toutefois, ce rôle est source de frustrations. Dans l'opposition, ils se sentent inutiles mais une fois dans la majorité, ils se comportent comme s'ils y étaient pour toujours. J'imagine que si le VLD devait être rejeté dans l'opposition, de jeunes députés en concevraient une grande frustration. J'ai vu, il y a quelques années, bien des membres du CVP de l'époque arpenter les couloirs la mine morose. C'est oublier que l'opposition constitue une composante essentielle du jeu démocratique. Et peut-être même l'opposition revêt-elle plus de valeur que l'exercice du pouvoir. u



Belgia Picture

Gerolf Annemans, chef de groupe Vlaams Belang

Néanmoins, l'ambition de tout parti est de réaliser autant que possible le programme qu'il s'est fixé. Avez-vous déjà pu réaliser certains de vos objectifs dans l'opposition?

G. Annemans: Je vais vous répondre en termes généraux. Je pense que depuis la fin de la guerre, c'est-à-dire au cours des cinquante ou soixante dernières années, aucun phénomène politique n'aura été aussi spectaculaire que la croissance du Vlaams Belang, que la montée du nationalisme flamand. Depuis 1987, aucun parti n'a connu une croissance aussi explosive. Les dernières élections ont même fait de nous le plus grand parti flamand. En même temps, aucun phénomène politique n'a à ce point influé sur le comportement des autres partis ni sur la manière dont le pays a été gouverné. Il n'empêche qu'en Belgique, les choses évoluent beaucoup trop lentement à mes yeux. Normalement, le parti qui remporte les élections est ensuite appelé à participer à la formation du gouvernement. C'est le cas aux Pays-Bas, en Autriche, au Danemark mais pas en Belgique. Chez nous, tout est plus lent. Notre système repose sur la recherche d'équilibres. Et il y a la toute-puissance du Parti Socialiste, le cordon sanitaire. Bref, le système démocratique est faussé.

On peut difficilement considérer le Vlaams Belang comme un parti belge. N'est-il pas malaisé, dans ces conditions, de siéger dans l'opposition au niveau fédéral?

G. Annemans: Eh bien non. Nos critiques fondamentales portent sur le régime belge, le système institutionnel belge et les compromis à la belge. Et s'il y a un lieu où nous pouvons formuler nos critiques, confronter directement nos idées à celles de nos compatriotes francophones, c'est bien le Parlement. A l'échelon fédéral, nous pouvons nous adresser directement aux francophones et leur dire ce que nous pensons. Pour les séparatistes, pour ceux qui militent en faveur d'une séparation pacifique de la Belgique, comme je l'ai toujours fait, la Chambre est politiquement l'organe le plus intéressant.

Votre collègue de parti, M. Francis Van den Eynde, préside la commission de l'Infrastructure. Cette présidence est-elle compatible avec une opposition radicale?

G. Annemans: Lorsqu'il a été amené à exercer la vice-présidence de la Chambre, la question a fait l'objet d'un débat. On l'a écarté, sous le prétexte qu'il était antidémocratique qu'un membre de notre parti, qui s'appelait encore le Vlaams Blok, préside la Chambre. Mais nul ne semble avoir à redire aujourd'hui sur la manière dont il préside la commission de l'Infrastructure. Il établit clairement la distinction entre la fonction de président et sa qualité de membre de l'opposition. Lorsqu'il développe une interpellation comme membre de l'opposition, il cesse d'être président. Et lorsqu'il assume la présidence, il cesse d'être dans l'opposition. Chacun à la Chambre, doit à l'honnêteté d'admettre que Francis Van den Eynde est un président de commission exemplaire. Un président se doit d'être neutre. Et cette règle s'applique à tout un chacun. ■



Belga Picture

Le Premier ministre Guy Verhofstadt entouré de quelques vice-premiers ministres

Il reste un an au gouvernement fédéral d'ici aux prochaines élections législatives, qui se tiendront au printemps 2007.

Le 13 janvier 2006, le premier ministre, M. Verhofstadt, a présenté pour les mois à venir un plan d'action intitulé les «dix chantiers du gouvernement». Il s'agit de dix points auxquels le gouvernement se propose d'accorder la priorité d'ici au prochain scrutin. Le premier ministre a ainsi réagi aux critiques de l'opposition et de certains médias qui avaient laissé entendre que l'équipe gouvernementale fédérale avait perdu toute crédibilité et craignait d'encore prendre des mesures impopulaires dans la perspective de l'échéance des élections communales d'octobre 2006.

Lors de la séance plénière du 26 janvier, les partis d'opposition ont soumis le plan d'action du gouvernement à un feu nourri de critiques.

Nous vous présentons dans les pages ci-après un aperçu du plan d'action du gouvernement et des principales critiques de l'opposition. L'information qui vous est proposée est le fruit d'une difficile sélection. Si vous souhaitez vous faire une idée plus complète, n'hésitez pas à consulter le texte intégral sur l'internet. (Voir page 10).



Les dix chantiers du gouvernement

Du tac au tac

1. Une économie compétitive tournée vers l'emploi

Les syndicats et les employeurs sont invités à consentir les efforts nécessaires pour assurer la compétitivité de notre économie. Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de l'ensemble des mesures relatives aux réductions des charges et des impôts, à l'adaptation au bien-être, à la promotion de l'emploi et au renforcement de la sécurité sociale. Les réductions de charges doivent avant tout bénéficier aux jeunes actifs et aux travailleurs âgés, aux personnes qui travaillent de nuit et en équipe. Le gouvernement veut investir davantage dans la formation et dans l'éducation. Il s'attachera aussi à prendre des mesures pour accroître le pouvoir d'achat.

2. Des emplois de meilleure qualité dans un marché du travail créatif

Le gouvernement entend supprimer les différences de rémunération inacceptables entre les hommes et les femmes et les discriminations que subissent les groupes désavantagés, tels les alloctones et les personnes handicapées. Il veut encourager le télétravail.

3. Bannir la pauvreté

Il faut offrir aux personnes qui vivent dans la pauvreté davantage de possibilités de travailler ou de suivre une formation. Le gouvernement veut tenir compte des coûts afférents au travail, comme les frais de transport ou l'accueil des enfants.

Les personnes qui vivent dans la précarité doivent avoir plus aisément accès aux soins de santé. Les allocations doivent être adaptées au bien-être. Le gouvernement veut consacrer davantage d'attention à l'accompagnement budgétaire. Les loyers et les garanties locatives ne doivent pas trop grever le budget des ménages.

4. Davantage d'innovation, davantage d'esprit d'entreprise

Le gouvernement entend soutenir les efforts des régions, tels le projet Flanders Future, le plan Marshall pour la Wallonie et le contrat bruxellois pour l'économie et l'emploi. Des projets fédéraux d'innovation bénéficieront également d'un soutien.

Le statut social des indépendants sera amélioré avant la fin de la législature, notamment par la réduction des charges administratives et par la réforme de la loi sur les faillites.

5. L'autoroute de l'information: la large bande pour tous

Les autorités publiques, les entreprises et tous les citoyens doivent être reliés à l'autoroute de l'information.

6. L'énergie du futur

Une étude globale fera le point sur la situation de la Belgique en matière énergétique. En attendant, le gouvernement prendra des mesures pour favoriser les économies d'énergie et étudiera les possibilités technologiques offertes dans le domaine des sources d'énergie traditionnelles et de remplacement. Les factures énergétiques doivent être rendues plus transparentes.

7. Des pouvoirs publics plus efficaces

- le gouvernement souhaite mieux gérer ses bâtiments et collaborer à cet effet avec un partenaire privé; u

- la sécurité sera notamment accrue dans les ports pour rendre le transport de marchandises plus fluide et plus sûr. Les services de douane seront réformés;
- une agence du médicament sera créée en vue de l'agrément plus rapide des médicaments;
- le gouvernement veut communiquer davantage encore avec les citoyens par la voie électronique;
- une agence regroupant les services d'urgence 100, 101 et 112 sera mise en service;
- les administrations des pensions seront réformées pour assurer une meilleure communication avec les pensionnés actuels et futurs;
- les activités des guichets d'entreprises privés seront développées. Le gouvernement fédéral se concertera en cette matière avec les communautés, les régions et les communes;
- en 2006, tous les services publics fédéraux seront dotés de cellules d'audit interne.

8. La mobilité et la sécurité routière

Le Code de la route sera simplifié. Un groupe de travail envisagera la manière de rendre le transport des marchandises plus sûr, avec pour objectif d'accroître le transport de personnes et de marchandises par les voies navigables. La réglementation sera modernisée.

9. Réinvestir les recettes de la lutte contre la fraude

Les recettes de la lutte contre la fraude fiscale et sociale devront être réinvesties au bénéfice des «bons payeurs».

10. Des pratiques commerciales honnêtes et une relation équilibrée avec le consommateur

Le consommateur a droit à une information claire sur les prix et la qualité. Les conditions générales des contrats doivent être intelligibles.

Plus d'infos sur la Toile

Les dix chantiers du gouvernement
www.belgium.be

Les réactions des partis d'opposition
www.lachambre.be
à **Compte rendu intégral**
jeudi 26 janvier 2006
à **Suivre les séances plénières**
jeudi 26 janvier 2006

L'opposition répond

M. Melchior Wathelet

Président du groupe cdH

«Le problème, c'est que le gouvernement présente tardivement son plan d'action. Mais ce n'est pas là la seule raison que nous ayons de rejeter ce dernier. Nous sommes surtout réservés à propos de la manière dont les mesures seront appliquées et des moyens qui seront mis en oeuvre.»



centre démocrate *humaniste*

«Commençons par les *emplois de meilleure qualité sur un marché du travail créatif*. Sur la base d'une proposition VLD, nous avons voulu supprimer certaines discriminations entre les travailleurs indépendants et les travailleurs salariés. Notre proposition a toutefois été rejetée.»

«Vous voulez également bannir la pauvreté. Votre vice-premier ministre a exprimé à cet égard son intention de bloquer les loyers, un projet que des membres de votre gouvernement ont eux-mêmes condamné.»

«Le manque de cohérence et d'unanimité au sein de votre gouvernement rendent impossible la réalisation des chantiers que vous énumérez.»

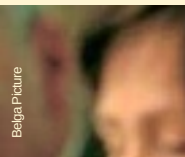
«Nous devons, c'est vrai, donner la priorité à l'innovation, à la recherche et au développement si nous voulons rester compétitifs. Les Communautés et les Régions ont montré l'exemple en arrêtant des plans ambitieux en matière de recherche et de développement. Il faudra faire de même au niveau fédéral.»

«En ce qui concerne les autoroutes de l'information, vous avez lancé le *package* global au niveau des PC. La Fedis¹ elle-même considère le projet irréalisable en raison du manque de concertation avec le secteur.»

«Le point relatif aux énergies du futur est certes important mais la Belgique ne soutient pas les propositions de la Commission en matière d'efficacité énergétique.»

«Le chapitre sur la mobilité et la sécurité sur la route trahit des lacunes de taille. La mobilité, c'est aussi la mobilité aérienne. Et la sécurité, c'est aussi la sécurité et la santé des Bruxellois et des habitants de la périphérie bruxelloise. Si vous n'évoquez pas ce thème dans vos dix travaux, c'est par manque de cohérence au sein de votre gouvernement.»

«Les citoyens sont les principales victimes de cette absence de décision et du manque de vision au sein de votre gouvernement! Nous avons nous-mêmes déposé des propositions, notamment concernant l'emploi des jeunes. Elles ont été déposées il y a longtemps: saisissez-vous en!»



BelgaPicture



M. Pieter de Crem

Président du groupe CD&V

«A l'issue du Conseil des ministres du 13 janvier, le premier ministre a présenté un plan d'action en déclarant solennellement que le gouvernement ne se laisserait pas influencer par les élections communales du 8 octobre 2006.»

«Le gouvernement est en proie à l'immobilisme... On observe l'apparition de pompeuses typologies... Dix chantiers, de hautes ambitions pour au moins susciter l'impression que vous travaillez et que vous continuez de travailler.»

«Vous avez déclaré vouloir définir un cadre pour les années à venir. Nous avons bien vu, en filigrane, que ces dix chantiers tendaient surtout à ramener les partenaires de la coalition sur une même longueur d'onde. Mais, alors que le document avait à peine été signé et que les signatures (les signataires ne savent pas toujours ce qu'ils signent) et les paraphes n'étaient pas encore secs, Mme Onkelinx dévoilait, par réaction, un projet de gel des loyers. M. Somers (VLD), qui fait le travail pour lequel il a été élu, s'est empressé de jeter ce plan à la poubelle, la place qui est la sienne à nos yeux.»

«Le gouvernement a perdu sa crédibilité. Le premier ministre prétend que nous avons abandonné la lanterne rouge pour réintégrer le gros du peloton européen. En fait, c'est tout le contraire.»

«Le Contrat de solidarité entre les générations devrait se traduire par une augmentation du taux d'emploi de 0,3 %, soit très exactement un vingt-cinquième de ce qui est nécessaire.»

«Lorsque le Forum économique mondial a déclaré, fin septembre 2005, que notre pays avait chuté de la 25^e à la 31^e place en termes de compétitivité, vous avez littéralement vitupéré contre l'orateur et contre notre groupe politique. Lorsque le Conseil central de l'économie a annoncé que notre handicap concurrentiel par rapport à nos trois plus proches voisins avait considérablement augmenté, vous avez eu une réaction toute laconique.»

«Vous ne ferez rien non plus pour résoudre les problèmes communautaires auxquels notre pays est confronté. Ces problèmes ont été mis au frigo à la demande des francophones.»

M. Gerolf Annemans

Président du groupe Vlaams Belang

«J'interpelle aujourd'hui sans enthousiasme car les chantiers de M. Verhofstadt ne sont que rabâchages, sans doute inspirés par quelque conseiller en communication. Mais comme le CD&V tenait absolument à intervenir, j'ai bien dû m'y résoudre aussi.»

«La population pourrait croire que ces chantiers sont réellement importants. Il n'en est rien.»

«... Le VLD se couche devant les socialistes. Sept chantiers sur dix sont des mesures d'inspiration socialiste.»

«Qui ne serait pas favorable à la compétitivité de notre économie? Vous en laissez toutefois le fardeau aux partenaires sociaux.»

«Les mesures que vous proposez pour stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprise sont vaines: vous ne pouvez pas les mettre en œuvre parce qu'elles requièrent un climat favorable aux entreprises, qu'il est impossible de susciter en Belgique.»

«Le volet consacré à l'énergie ne comporte pas la moindre ligne sur l'énergie nucléaire. Vous allez donc fermer les centrales nucléaires.»

«L'efficacité accrue des pouvoirs publics? Vous oubliez de préciser que 40 % des Wallons sont occupés par l'administration, contre 25 % seulement des Flamands.»

«Le volet relatif à la mobilité et à la sécurité sur la route passe sous silence l'aéroport de Zaventem. Votre plan ne comporte pas un mot à propos des dossiers qui irritent et qui dérangent et pour lesquels vous ne disposez d'aucune solution.»

«Des emplois de meilleure qualité sur un marché du travail créatif, la lutte contre les discriminations à l'égard des groupes désavantagés... Comment le premier ministre fera-t-il accepter par les citoyens cette politique fondée sur le principe «notre peuple après»?»

«Qui croit encore aux contes de fées de la violette? Les citoyens demandent qu'on prête attention aux problèmes sociaux, économiques et sociétaux. Les Flamands ne réclament pas un pays de cocagne mais veulent une bonne gouvernance et une approche différente des problèmes.»■



¹ Fédération belge des entreprises de distribution

Les reporters de la démocratie

Les hommes et les femmes politiques qui ne déclarent pas leur patrimoine s'exposent à des sanctions

En vertu de la loi du 26 juin 2004, les ministres, les parlementaires et les autres mandataires publics, tels les bourgmestres et les échevins, sont tenus de déposer à la Cour des comptes la liste des mandats et des professions qu'ils exercent ainsi qu'une déclaration de patrimoine. Jusqu'à ce jour toutefois, le non-respect de cette obligation reste impunie.

La Cour des comptes a établi la liste des mandataires qui n'avaient pas respecté leurs obligations et le Moniteur belge a publié la liste mais le dossier en est resté là.

À la fin du mois de décembre, le président de la Chambre, M. De Croo, a demandé à Mme Onkelinx, ministre de la Justice, de préciser l'état de la situation. Le président de la Chambre estime qu'il y a lieu de poursuivre les mandataires qui enfreignent la loi.

Si les mandataires ont l'obligation de communiquer leurs mandats, fonctions et professions, c'est parce que les citoyens ont le droit de savoir dans quelles organisations ou sociétés ils occupent une haute fonction. Ils peuvent ainsi déterminer s'il existe un risque de confusion d'intérêts. Et la déclaration de patrimoine doit par ailleurs permettre au juge d'instruction de vérifier si un mandataire n'a pas abusé de sa fonction pour son enrichissement personnel. ■

Le Portail Démocratie a lancé à la fin de l'an dernier le programme «Reporters de la démocratie», destiné à sensibiliser les jeunes à la chose politique. Le temps d'une journée, les écoliers qui participent à ce programme avec leur classe se glissent dans la peau de chroniqueurs politiques. A l'image de véritables professionnels, ils préparent minutieusement l'événement. Mais c'est au Parlement que commence le 'vrai' travail. Ils filment les bâtiments, bombardent de questions - critiques ou moins critiques - les parlementaires et les ministres qu'ils sont amenés à croiser, laissent libre cours à leur fantaisie. Et ils assortissent le tout de commentaires pour confectionner un véritable reportage.



Une formule «cool»

Patrick Pockelé, du Portail Démocratie: «La politique est une matière complexe et les jeunes ne s'intéressent guère au fonctionnement des institutions politiques belges. Nous avons dès lors voulu proposer une formule qui leur permette de s'impliquer activement et qui soit plus attrayante pour eux que l'écoute passive des explications de leur professeur. On peut dire, pour utiliser leur vocabulaire, que la réalisation d'un vrai reportage c'est cool, ce qui rend la pêche à l'information d'autant plus motivante».



Le Portail Démocratie est une initiative de la Fondation Roi

Baudouin. Il propose des animations d'un jour pour permettre aux jeunes de 10 à 18 ans de se familiariser avec les institutions démocratiques de la Belgique fédérale et de l'Union européenne.
www.portaildemocratie.be

Programme d'un jour

Evelyne Schoeters, du Portail Démocratie, commente le programme des jeunes reporters. Le matin, ils se rendent au Portail Démocratie pour les préparatifs. Répartis en petits groupes, ils approfondissent quatre thèmes: «Parlementaire, un métier comme un autre»; «L'itinéraire d'une loi»; «Le rôle du Parlement?» et «Enquête au Parlement». Le premier thème (Parlementaire, un métier comme un autre) vise à apporter une réponse aux questions que formulent invariablement les jeunes. Que gagne un parlementaire? Pourquoi autant? Que fait-il de ses journées? La politique est-elle un «vrai» métier? La documentation qui est fournie aux élèves comporte, entre autres choses, l'agenda de membres. Les reporters en herbe peuvent ainsi évaluer le nombre d'heures que le parlementaire consacre à sa fonction. Lorsqu'ils ont réuni suffisamment d'éléments, ils s'attaquent au scénario, décidant des lieux où filmer, des questions à poser aux membres, des commentaires à insérer ... Après un bref exposé technique sur le maniement de la caméra, ils se livrent à quelques essais. Et l'après-midi, enfin, ils prennent la direction du Parlement.

Patrick Pockelé: «La caméra à la main, les élèves se conduisent en vrais professionnels. Le caméraman sait exactement ce qu'il va filmer et dans quelle salle, le reporter sait où placer son commentaire. Bref, tout est réglé comme du pa-

Les enseignants peuvent s'inscrire par le biais de www.portaildemocratie.be

Des jeunes en reportage

*Des élèves de l'Institut Saint Boniface
(Bruxelles) interviewent Madame
Karine Lalieux, députée PS*



au Parlement fédéral

pier à musique. L'aplomb avec lequel ces jeunes s'adressent aux hommes politiques et aux ministres qu'ils croisent et le naturel qu'affichent ces derniers ont quelque chose de prodigieux. Le dialogue s'instaure avec une facilité réellement déconcertante.»

Ne pas en rester là

«L'activité ne doit pas se limiter à une seule journée, commente Evelyne Schoeters. Le moins que puisse faire l'enseignant, c'est évidemment projeter le reportage de ses élèves, mais il peut aussi le présenter à d'autres classes. Nous avons par ailleurs confectionné un programme pédagogique spécifique qui peut occuper jusqu'à 10 heures de cours. Les élèves ne se rendent qu'une seule fois au Parlement. Nous avons dès lors voulu qu'il y ait quelque chose avant et après et que l'événement s'inscrive dans une réflexion plus large.»

La formule fonctionne

Patrick Pockelé se dit satisfait. «Grâce à notre approche, les jeunes s'intéressent vraiment à la politique. L'envie leur vient de retourner au Parlement, d'assister à des débats, de suivre l'actualité parlementaire et de s'informer, parce qu'ils comprennent enfin de quoi il retourne». ■

C'est le 1^{er} août 2006 qu'entrera en vigueur la loi régissant les droits des volontaires. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les quelque 1,5 million de Belges qui, selon les estimations, se consacrent bénévolement pendant leur temps libre à un mouvement de jeunesse, un club de sport, une association, ... Mais qui est responsable lorsqu'un volontaire cause des dommages à un tiers? Un volontaire peut-il percevoir une indemnité et, le cas échéant, celle-ci est-elle imposée? Un chômeur peut-il se rendre utile dans le cadre du volontariat? Et qu'en est-il des prépensionnés? La nouvelle loi offre une réponse à ces questions, et à d'autres encore.

Le régime légal en matière de volontariat

Pourquoi a-t-il fallu tout ce temps? D'abord, parce qu'il s'agit d'une matière très complexe qui touche au droit, à la fiscalité et à la législation du travail. Lors des travaux préparatoires, les députés ont dès lors consulté des organismes externes, tels le Conseil supérieur des Volontaires ou le Conseil national du Travail. De nombreux secteurs de la société sont également concernés, des mouvements de jeunesse et des organisations comme la Croix-Rouge, l'Opération 11.11.11 et la Fondation Damien, des associations sportives et des services publics tels l'ONE, en passant par l'aide aux malades, les services paroissiaux et les services d'incendie. Tous recourent au volontariat. Par ailleurs, confrontés à la question de savoir jusqu'à quel point le législateur doit réglementer une activité comme le volontariat – l'État ne doit pas tout régir – les parlementaires se sont livrés à un difficile exercice d'équilibre. Le débat a toutefois porté ses fruits puisque le texte définitif a emporté l'adhésion de l'ensemble des députés: aucun n'a voté contre.

La loi en quelques lignes

- Le volontaire doit être dûment informé. Il reçoit dès lors une note d'organisation qui comporte notamment la liste des responsables de l'organisation, mentionne les risques assurés et précise s'il perçoit une indemnité.
- Chaque organisation est responsable des dommages causés par un volontaire à un tiers dans l'exercice du volontariat, la responsabilité du volontaire se limitant aux cas de dol et de faute grave.
- Les organisations qui recourent à des volontaires doivent conclure un contrat d'assurance couvrant certains risques.
- Un volontaire peut être indemnisé pour les frais qu'il supporte.
- Un chômeur indemnisé peut exercer une activité volontaire à condition d'en informer le bureau de chômage qui peut, dans certains circonstances, interdire le volontariat ou imposer des conditions. Ainsi, le chômeur/volontaire doit rester disponible pour le marché de l'emploi.
- Le même régime s'applique aux prépensionnés et aux prépensionnés à mi-temps.
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration peuvent exercer des activités volontaires et percevoir une indemnité sans perdre leur droit au revenu d'intégration.
- Les personnes en incapacité de travail peuvent exercer des activités volontaires pour autant qu'un médecin estime que celles-ci ne comportent aucun risque pour la santé de l'intéressé. ■



L'Asbl Cliniclowns est l'une des nombreuses organisations qui font appel à des volontaires

L'instauration d'un régime légal en matière de volontariat était réclamée depuis longtemps déjà. Les premières propositions remontent à près de dix ans. Au début de l'actuelle législature, en novembre 2003, des députés du sp.a-spirit, du VLD, de la N-VA, du PS, du MR, du cdH et d'Ecolo on déposé ensemble une nouvelle proposition de loi. Presque au même moment, le CD&V a déposé sa propre proposition. La nouvelle loi comporte des éléments empruntés aux deux textes.

Vote		
	Pour	131
	Contre	0
	Abstention	0

La Belgique mieux armée face au terrorisme

Notre pays se voit contraint de renforcer à son tour ses moyens de défense contre les menaces terroristes et extrémistes. C'est pourquoi les services publics qui entrent en possession d'informations qui pourraient indiquer une telle menace sont dorénavant tenus de les communiquer à l'OCAM, l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace. Cette obligation s'applique non seulement aux services de police et de renseignements mais également aux services publics fédéraux Finances (Douanes), Mobilité et Transports, Intérieur (Office des étrangers) et Affaires étrangères. L'OCAM évalue l'importance de la menace à laquelle est exposé notre pays sur la base de ces données. La Chambre a adopté un projet de loi du gouvernement en la matière le 9 mars 2006.

Nul ne le conteste, il se pourrait que la Belgique soit un jour la cible d'actions à caractère terroriste ou extrémiste. Notre pays abrite en effet de nombreuses organisations internationales, dont l'OTAN, et participe activement à la lutte contre le terrorisme. Il n'est pas exclu que nous soyons, tôt ou tard, l'objet d'attentats ou d'actions de représailles. Il est donc essentiel que toutes les informations utiles soient centralisées et analysées par des experts.

L'OCAM relève du ministre de l'Intérieur, M. Patrick Dewael, et de la ministre de la Justice, Mme Laurette Onkelinx. Il a par ailleurs été placé sous la direction du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité, qui est lui-même présidé par le premier ministre, M. Verhofstadt.

Le contrôle parlementaire

Les Comités P et R, qui contrôlent les services de police et de renseignements pour le compte du Parlement, doivent faire rapport deux fois par an à ce dernier sur le fonctionnement de l'organe de coordination. Les Comités P et R peuvent ouvrir de leur propre initiative une enquête sur les activités et les méthodes mises en oeuvre par l'OCAM. En outre, par la voie des questions et interpellations parlementaires, les députés peuvent directement appeler les ministres à se justifier.

Les partis d'opposition - le Vlaams Belang, Ecolo et le FN - ont voté contre le projet de loi. La majorité des députés CD&V se sont abstenus. Le député CD&V Tony Van Parys estime que le projet de loi présente des lacunes majeures. Tout d'abord, il juge trop restreint le terrain d'action de l'OCAM, à savoir le terrorisme et l'extrémisme. De l'avis de l'ancien ministre de la Justice, il convien-

et à l'extrémisme



11 mars 2004: des secouristes évacuent des blessés après l'attentat de la gare d'Atocha à Madrid

drait au moins d'ajouter la traite des êtres humains aux missions de l'organe de coordination. Ensuite, toujours selon Tony Van Parys, la transmission par les services des seules informations qu'ils jugent eux-mêmes pertinentes n'est pas une bonne chose. Il suggère qu'ils transmettent toute information «susceptible» d'être utile, à charge pour l'OCAM de juger ensuite de leur importance. Enfin, le député CD&V regrette que les moyens de contrôle dont dispose le Parlement soient restreints. Il considère que le Parlement, au même titre que les Comités P et R, devrait pouvoir prendre l'initiative d'évaluer le fonctionnement de l'OCAM. Le Vlaams Belang est d'avis que le concept menace est défini trop largement. Il regrette en outre que le nationalisme soit défini comme menace possible, alors que le texte n'énonce pas le terrorisme ou le fondamentalisme islamique. ■

Vote		
	Pour	96
	Contre	23
	Abstentions	21



Les parlements ne sont pas des îlots repliés sur eux-mêmes. Les assemblées de plusieurs pays échangent des informations et s'entraident mutuellement. Elles travaillent de conserve pour mettre en oeuvre des projets communs, parmi lesquels le soutien aux jeunes démocraties. L'Union interparlementaire (UIP) et l'AWEPA jouent à cet égard un rôle important. Dans le cadre de leurs activités, ces organisations font appel à des fonctionnaires issus des parlements qui les constituent.

C'est ainsi que des fonctionnaires de la Chambre se déplacent de temps à autre à l'étranger pour y contribuer à des projets de soutien.

Philippe Delbart, documentaliste de direction à la bibliothèque du Parlement, est l'un de ces fonctionnaires. À la demande de l'UIP, il s'est rendu à plusieurs reprises au Burundi pour y accompagner la création d'une bibliothèque parlementaire. Les projets de l'AWEPA l'amènent régulièrement à se rendre en République du Congo (Brazzaville), en République démocratique du Congo (Kinshasa), au Gabon et au Rwanda.

Ph. Delbart: Pour pouvoir exercer correctement leurs fonctions, les parlementaires doivent disposer d'informations précises. Dans le cadre de leur mission de contrôle du gouvernement, ils doivent avoir accès à des données impartiales, exactes et actualisées. A cet égard, la situation est la même en Europe et en Afrique. En revanche, l'accès à l'information ne va pas de soi dans certains pays d'Afrique centrale. C'est pourquoi l'UIP et l'AWEPA aident les parlements d'Afrique centrale à se doter d'une bibliothèque. Comment procédons-nous concrètement? La première étape consiste à dresser un état des lieux et à prendre note des besoins des parlementaires et des fonctionnaires. Nous établissons le relevé des informations disponibles et des infrastructures existantes et examinons le mode d'organisation du travail. Ensuite, nous formulons des propositions pour améliorer le fonctionnement de l'outil. Nous suggérons par exemple d'acquérir des ouvrages, de s'abonner à des revues, d'acheter des ordinateurs et d'installer certains logiciels. Dans une phase ultérieure, nous apportons notre concours à la création de banques de données et à la structuration d'un service de recherche. La bibliothèque est également amenée à gérer les archives parlementaires et à diffuser les documents parlementaires, de préférence sous une forme électronique et sur l'internet. La formation du personnel des bibliothèques constitue l'une de mes tâches essentielles. Ce personnel doit en effet être formé à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication les plus récentes. Dans la mesure du possible, nous utilisons les logiciels documentaires fournis gracieusement par l'Unesco. Des programmes tels que CDS/ISIS et *Greenstone* sont largement diffusés dans les pays en développement. Fort heureusement, nous ne sommes pas les seuls à travailler en Afrique centrale car, sinon, l'entreprise serait irréalisable. Les Nations Unies et, au Rwanda, le Tribunal pénal International pour le Rwanda, organisent également des formations à la recherche sur l'internet et à l'utilisation de CDS/ISI pour Windows.

A quels problèmes majeurs êtes-vous confronté?

Ph. Delbart: Il s'agit souvent de difficultés matérielles, comme le manque de locaux adaptés, la pénurie de papier et de fournitures de bureau. La plupart des parlementaires ne disposent pas d'un bureau et utilisent la bibliothèque comme espace de travail. A cela s'ajoutent la fréquence des coupures de courant, le coût élevé des transports et la difficulté à trouver une bonne imprimerie. Dans ce contexte, il est indispensable de réduire la fracture numérique et de promouvoir



L'Union

interparlementaire (UIP)

L'UIP est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Née d'une initiative prise en 1889, il s'agit de l'une des plus anciennes organisations internationales. Les parlements de 138 États souverains en font actuellement partie. L'Union a pour objectif de contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde par la voie du dialogue politique. Son secrétariat international se situe à Genève.

L'AWEPA (Association of European Parliamentarians for Africa)

L'AWEPA regroupe des parlementaires européens qui œuvrent en faveur de la défense de la démocratie, de la paix et des droits de l'homme en Afrique centrale et méridionale.

L'appui aux parlements d'Afrique centrale



l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ces objectifs s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre de l'*African Information Society Initiative*, lancée par les Nations Unies en 1996.

Dans quelle mesure peut-on comparer le rôle joué par le parlement dans ces pays à la situation qui prévaut en Belgique?

Ph. Delbart: Les deux situations ne sont pas vraiment comparables. La plupart des pays concernés sortent de plusieurs années de guerre. Leurs parlements sont des parlements de transition, qui s'emploient à rédiger une constitution, à organiser le fonctionnement de l'État et à préparer les élections.

Arrive-t-il que des fonctionnaires ou des parlementaires africains viennent s'informer chez nous?

Ph. Delbart: Certainement. Mais, dans un premier temps, il est plus efficace de nous rendre en Afrique. Il m'est aisé d'y dispenser une formation à un groupe de 20 personnes, en utilisant leur propre infrastructure et leurs propres documents. En revanche, si ces 20 personnes devaient venir en Belgique, il en coûterait très cher. Mais lorsqu'il s'agit de formations plus spécialisées, les parlementaires et les fonctionnaires africains se déplacent en Belgique.

Vous opérez dans des pays très pauvres dont les habitants souffrent de la famine et ne savent souvent ni lire, ni écrire. Que représente la création d'un centre de documentation pour parlementaires?

Ph. Delbart: Il est exact que, dans ces pays, une large frange de la population vit dans la plus grande misère. Cependant, des organisations internationales sont présentes sur place et y déploient des activités de lutte contre la pauvreté et d'aide aux réfugiés. La création d'une bibliothèque parlementaire revêt d'ailleurs une importance bien plus grande qu'on pourrait le penser au premier abord. Dans ces pays, la bibliothèque du parlement est souvent accessible aussi aux citoyens. C'est même souvent le seul endroit où citoyens, journalistes, étudiants et chercheurs peuvent accéder librement à l'information. Et il faut bien dire que cet accès à l'information est essentiel pour les citoyens de pays qui sortent d'un conflit armé et qui préparent leurs premières élections démocratiques. Par ailleurs, nous encourageons la collaboration entre les différents centres de documentation d'un pays, c'est-à-dire ceux des ministères, des organisations internationales, des universités et des centres culturels. Nous avons ainsi organisé au Gabon une réunion avec les responsables des différentes bibliothèques de la capitale qui ont créé depuis un réseau de bibliothèques et s'échangent des documents. Les parlementaires ne sont donc nullement les seuls à bénéficier de notre travail. Enfin, nous veillons également à insérer la bibliothèque parlementaire dans les réseaux nationaux et internationaux. C'est pour nous une manière d'encourager la collaboration entre les pays africains. ■

La Belgique est le premier pays à bannir les bombes à sous-munitions



Un petit pays aussi peut être amené à jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. La Belgique en a administré la preuve il y a douze ans, en étant le premier État à adopter une loi interdisant les mines antipersonnel. Cette législation a donné lieu à la Convention d'Ottawa qui vise à interdire ce type d'armes partout dans le monde et qui, au début de 2006, avait été ratifiée par 149 pays. Aujourd'hui encore, notre pays va de l'avant dans son combat contre les armes qui tuent et mutilent aveuglément des civils innocents. La Chambre a en effet adopté, le 16 février 2006, un projet de loi interdisant les bombes à fragmentation ou à «sous-munitions». Les partisans de l'interdiction espèrent que, cette fois encore, la Belgique fera des émules.

L'interdiction des bombes à sous-munitions Principaux arguments

Contre

Les sous-munitions permettent aux armées de mener des opérations efficaces.

Quelques entreprises belges fabriquent des bombes à sous-munitions. L'interdiction de la production se traduira chez nous par des pertes d'emploi et d'autres pays se chargeront de la fabrication.

La Belgique ne peut pas imposer seule une interdiction.

La Belgique ne sera plus en mesure d'honorer ses engagements dans le cadre de l'OTAN.

La Belgique fabrique des bombes à fragmentation «intelligentes». Le risque qu'elles n'explosent pas peut être ramené à 1%. Si la Belgique interdit la production, les bombes à sous-munitions imprécises, de fabrication chinoise ou russe, seront proportionnellement plus nombreuses. Et elles feront donc encore davantage de victimes.

Il existe désormais des bombes à fragmentation dont les sous-munitions qui n'ont pas explosé s'autodétruisent.

Kosovo: un démineur à la recherche de sous-munitions non explosées

Les bombes à sous-munitions sont en quelque sorte de grosses bombes qui renferment une multitude de bombes plus petites. Tirées ou larguées, elles explosent en dispersant des dizaines, des centaines, voire des milliers de petits engins explosifs appelés «sous-munitions». Elles sont destinées à entraver les mouvements de troupes ennemies en blessant ou tuant les hommes.

Le problème de ces armes est qu'elles font de très nombreuses victimes parmi la population civile parce qu'il arrive que des sous-munitions n'explosent pas en touchant le sol. L'OTAN parle de 5 à 10% mais les organisations humanitaires de 30%. Des sous-munitions intactes peuvent ainsi rester en place bien longtemps après la fin d'un conflit et n'exploser que des années plus tard au contact d'une personne, un agriculteur ou un enfant. Deux millions de bombes à sous-munitions ont été larguées rien qu'en Irak et, à supposer même que 99% d'entre elles aient explosé, il en resterait toujours quelque 20.000 susceptibles d'être ramassées par un homme, une femme ou un enfant, avec toutes les conséquences dramatiques que l'on devine.

A la Chambre, tous les groupes politiques se sont ralliés au principe d'une interdiction totale des bombes à sous-munitions. Nul ne peut accepter que des civils innocents soient tués ou mutilés à vie dans des circonstances atroces. Pour autant, les membres de la commission de la Défense n'ont pas adopté le projet sans avoir pris le temps d'examiner minutieusement le texte, qui avait été voté l'an dernier déjà par le Sénat, et de s'informer.

Pour

Les sous-munitions font des milliers de victimes, même plusieurs années après un conflit.

Comme pour les mines terrestres, la Belgique doit montrer la voie. D'autres pays ne manqueront pas de lui emboîter le pas.

La Belgique n'est pas seule. Cent soixante organisations s'efforcent de convaincre les parlements et les gouvernements. Le secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, réclame une solution.

L'OTAN n'impose pas de stratégie à ses membres.

Le taux de 1% est obtenu lors de tests en situation «idéale». Il est plus élevé en situation réelle.

Dans la pratique, les mécanismes d'autodestruction peuvent ne pas fonctionner pour de multiples raisons.

La Belgique doit-elle décréter seule une interdiction ou vaut-il mieux pour elle rechercher des alliés dans d'autres pays et mener une action concertée? Faut-il tendre vers une interdiction totale ou procéder par étapes? Faut-il interdire toutes les bombes à fragmentation ou seulement certains types? Après mûre réflexion, la Chambre a opté pour l'interdiction totale et immédiate.

Dans la foulée de l'adoption du projet de loi, MM. Giet (PS), Baquelaine (MR) et Van der Maelen (sp.a-spirit), chefs de groupe, ainsi que M. Goris, député VLD, ont déposé une proposition de loi complémentaire précisant que l'interdiction ne s'applique pas aux munitions non agressives ou intelligentes. En effet, certaines bombes éclairantes permettent aux militaires d'opérer la nuit et d'autres créent un écran de fumée qui dissimule les troupes. Les sous-munitions qui n'explorent qu'à l'impact ne seraient pas non plus prohibées. La Chambre a adopté cette proposition de loi complémentaire le 30 mars 2006. ■

V o t e s	Interdiction		Proposition complémentaire	
	Pour	112	Pour	116
	Contre	2	Contre	1
	Abstentions	22	Abstention	8

Questions & réponses

Les députés remplissent diverses tâches. Le suivi et le contrôle de la politique mise en œuvre par les ministres fédéraux constituent l'une de ces tâches. Afin d'exercer ce contrôle et de s'informer, ils peuvent poser des questions aux ministres.

Ils peuvent poser leurs questions par écrit. Dans ce cas, les députés peuvent escompter une réponse écrite dans un délai de 20 jours ouvrables. Ils peuvent aussi poser des questions oralement au cours des réunions de commission et en séance plénière le jeudi après-midi durant l'heure des questions. Lorsque deux ou plusieurs députés veulent poser une question sur le même sujet, leurs questions peuvent être jointes ou un débat d'actualité peut être organisé. Le ministre répond oralement aux questions orales. Il est informé préalablement des questions orales qui lui seront posées afin qu'il puisse s'y préparer.

Le 11 janvier 2006, les députés Benoît Drèze (cdH), Marie Nagy (ECOLO) et Mohammed Boukourna (PS) ont interrogé le ministre de l'Intérieur, M. Patrick Dewael, sur la détention de mineurs dans des centres fermés.

Benoît Drèze (cdH): Les centres fermés 127 et 127bis accueillent depuis plusieurs années des familles avec enfants en séjour illégal ou en procédure d'asile. D'après les ONG qui ont accès à ces centres, le nombre d'enfants détenus serait en augmentation depuis le début de l'année 2005 et s'élevait à 66 pour le seul centre 127bis à la fin du mois de novembre dernier. (...) Pouvez-vous confirmer ce chiffre? Combien d'enfants ont été détenus au cours des années 2003, 2004 et 2005? (...) Quelle a été la durée moyenne de la détention des enfants au cours des trois dernières années? Les centres de Vottem et de Merksplas vont-ils encore ouvrir dans le courant de cette année une aile pour les familles avec enfants en séjour irrégulier? (...) On peut se demander si la détention de ces enfants est bien envisagée comme une mesure de dernier ressort et d'une durée aussi brève que possible, conformément à l'article 37 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). J'ai fait référence à la CIDE mais on pourrait aussi se référer aux recommandations du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations Unies. N'envisagez-vous pas d'autres solutions pour éviter d'enfermer des enfants? u

Marie Nagy (ECOLO): À l'occasion de plusieurs questions que je vous ai posées ces derniers mois à propos de la détention de mineurs étrangers en centre fermé, vous avez confirmé votre volonté d'aménager des centres fermés en vue d'expulser des familles avec enfants. J'ai pu me rendre le 4 décembre dernier au centre 127bis et constater ces aménagements. Pouvez-vous me dire pourquoi les familles avec enfants constituent désormais la priorité de votre administration? On doit s'inquiéter de la présence d'enfants en détention et ECOLO aimerait qu'un débat soit mené sur les alternatives (...). Vous avez répondu à plusieurs reprises que la responsabilité de ces détentions était imputable aux parents qui ne s'acquittent pas volontairement de leur obligation de quitter le territoire. On déduit de votre argumentation que les droits inscrits dans la CIDE, ratifiée par la Belgique en 1992, seraient subordonnés à la collaboration des parents. Les droits humains se doivent pourtant d'être inconditionnels. Je tiens à vous rappeler l'article 2 de cette même convention: «Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toute forme de discrimination ou de sanction motivée par la situation juridique...». Le HCR rappelle que la Belgique ne respecte pas cette convention! (...) À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2005, le HCR s'est prononcé contre la détention d'enfants demandeurs d'asile et s'est inquiété du grand nombre d'enfants détenus en Belgique. (...) Si détention il y a, elle doit constituer une mesure de dernier ressort et d'une durée aussi brève que possible. Vu l'accroissement du nombre d'enfants dans les centres fermés, leur détention ne semble nullement être considérée comme une mesure de dernier ressort mais bien comme la seule mesure envisagée. (...) Je souhaiterais savoir si un délai de quatre mois vous semble correspondre au délai raisonnable prévu par l'article 37 de la convention? (...)



Marie Nagy,
députée (Ecolo)



Benoît Drèze,
député (cdH)



Mohammed Boukourna,
député (PS)



Le ministre
P. Dewael (VLD)

Mohammed Boukourna (PS): J'ai également visité, avec Mme Nagy, le centre 127bis le 4 décembre (...). Beaucoup de choses ont déjà été dites par M. Drèze et par Mme Nagy. Je ne vais donc pas y revenir. Dans tous les cas, les faits sont contraires à la Convention internationale des droits de l'enfant. C'est le moins que l'on puisse dire! Comme vous le savez, je viens de déposer, avec d'autres parlementaires, une proposition de loi pour tenter d'y mettre fin. (...) Je souhaiterais en outre encore poser quelques questions. Combien d'enfants mineurs sont-ils actuellement détenus dans les centres fermés? Quelle est leur situation juridique et matérielle? Quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer leur sort? Combien d'éloignements forcés sont-ils prévus dans un avenir proche ou lointain?

Patrick Dewael (VLD): Je souhaite vous rappeler qu'il résulte de plusieurs décisions de justice que le maintien en détention d'un mineur étranger n'est contraire ni à l'article 37 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ni à l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme. Par ailleurs, les articles 8 et 9 de la CIDE, qui demandent aux Etats de préserver les relations familiales de l'enfant, privilégient le placement des enfants dans un centre fermé avec leurs parents, plutôt que leur placement en famille d'accueil ou en institution. (...) Je vous confirme que le nombre de familles avec enfants séjournant en centre fermé est en augmentation depuis le mois de septembre 2005 et qu'actuellement, le centre 127bis est entièrement occupé par des familles. (...) J'envisage en effet que des familles puissent également être accueillies dans les centres fermés de Merksplas et de Vottem en 2006. La loi prescrit que la durée de détention doit être limitée au temps strictement nécessaire à l'exécution de la mesure d'éloignement. Ces derniers mois, la durée moyenne du séjour d'un enfant en centre fermé s'est élevée à un maximum de trois semaines. Si ce délai est parfois plus long, c'est essentiellement dû à

l'opposition des parents au rapatriement. Parfois, l'introduction d'un recours, qui constitue un droit garanti, peut avoir comme effet pervers d'allonger la durée de la détention. (...) Actuellement, aucune autre solution ne permet d'éloigner des familles tout en préservant l'unité familiale.

Quant aux autres formules proposées par les Nations Unies, j'estime qu'elles ne sont pas réalisables pour les motifs suivants.

1. La détention du seul chef de famille (...) ne permet pas de préserver l'unité familiale.
2. En ce qui concerne l'obligation de se présenter, il est peu probable que les familles qui



Belga Picture



Le Centre fermé pour réfugiés de Vottem (Liège)

n'obéissent pas volontairement à un ordre de quitter le territoire et qui ne s'inscrivent pas dans un programme de retour volontaire, se présenteront spontanément si elles savent qu'elles seront rapatriées sous la contrainte.

3. Le port d'un bracelet électronique (...) peut être considéré comme une mesure plus inhumaine et stigmatisante que le maintien dans un centre fermé pendant une courte durée.

J'estime donc préférable que les enfants ne soient pas séparés de leurs parents. Dès lors, la priorité doit être accordée à un éloignement rapide de manière à limiter le plus possible la durée du séjour des enfants dans les centres fermés.

Enfin, j'attire aussi votre attention sur le fait qu'il est veillé à ce que les conditions de détention des enfants soient optimales. (...) Chaque famille maintenue en détention administrative au centre 127bis dispose d'une ou de deux chambres particulières selon le nombre de membres de la famille. (...)

Benoît Drèze (cdH): Lorsque le centre de Vottem a été construit, j'étais conseiller communal à Herstal. J'ai vu les plans et je me suis rendu sur place durant les travaux ainsi qu'au moment de l'ouverture du centre. Ce centre est une prison et est construit à 100 % comme tel.

Patrick Dewael (VLD): (...) Je ne cherche pas à éluder le débat. Je ne fais pas le choix de mesures inhumaines. Mais comment empêcher qu'un enfant se retrouve dans un centre fermé durant une courte période avec sa famille? Mon choix, c'est le retour volontaire. Mais si ce retour volontaire est rendu impossible par les parents, comment voulez-vous garantir l'unité de la famille?

Benoît Drèze (cdH): (...) Depuis 2003, votre gouvernement a décidé une série de réformes destinées à réduire drastiquement les procédures. Celles-ci ne sont mises en œuvre qu'aujourd'hui, et nous sommes en 2006. (...)

Patrick Dewael (VLD): Même si la procédure est raccourcie, certaines personnes refuseront toujours de partir volontairement.

Marie Nagy (ECOLO): Je suis plutôt déçue par la réponse du ministre. (...) Il indique qu'il va aménager de nouvelles ailes pour enfermer un plus grand nombre d'enfants. Or, le problème réside pour le HCR dans le fait que nous enfermions des enfants. (...) Monsieur le ministre, je peux vous faire quelques suggestions. D'une part, les enfants dont les parents demandeurs d'asile ont introduit un recours pourraient être autorisés à quitter le centre. D'autre part, pourquoi ne pas réunir, sous la houlette de la Fondation Roi Baudouin, des délégués aux droits de l'enfant au sein d'une institution dont la mission serait de vérifier qu'on respecte la CIDE en évitant l'enfermement des enfants en centre fermé. (...)

Mohammed Boukourna (PS): Je comprends que le problème ne soit pas simple s'agissant de deux principes fondamentaux, à savoir l'unicité de la famille et l'interdiction d'enfermer les enfants. (...) Les réformes qui ont été décidées tout à fait récemment contribueront, je l'imagine, à résorber le retard et permettront de trouver une solution pour éviter que des cas similaires ne se reproduisent. (...) Il conviendrait peut-être de commencer par tenir compte de la préoccupation matérialisée par la CIDE et de l'insérer dans un dispositif légal, le seul sur lequel nous nous basons: la loi de 1980 réglant le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. On n'y retrouve aucune trace de cette préoccupation vis-à-vis de l'enfant. L'enfant ne peut en aucun cas pâtir des pratiques de ses parents. C'est un principe. ■

L'heure des questions chaque semaine en direct de la Chambre

La séance plénière du jeudi après-midi débute traditionnellement par l'heure des questions. Les députés interrogent les ministres sur des sujets d'actualité. Les représentants de l'opposition et de la majorité s'expriment tour à tour.

La télévision néerlandophone (VRT) diffuse chaque semaine en direct, dans son émission Villa Politica, les débats de l'heure des questions. L'émission montre des extraits des questions et réponses, tandis qu'une personnalité extérieure, un rédacteur en chef ou un ex-politicien installé dans la salle de lecture à proximité de l'hémicycle donne impressions, commentaires ou informations quant au contexte.

Villa Politica : chaque jeudi à partir de 15 heures sur la chaîne néerlandophone VRT Eén ou CANVAS

Le jeudi, en séance plénière, les députés débattent des projets et des propositions de loi déjà adoptés au sein d'une commission spécialisée avant de procéder au vote des textes. Dans une démocratie, les décisions se prennent majorité contre opposition.

Généralement, une majorité simple suffit, ce qui implique qu'au moins 76 députés (la moitié + 1) soient présents et que les votes positifs soient plus nombreux que les votes négatifs. Dans certains cas, la barre est toutefois placée plus haut, la majorité absolue ou une majorité spéciale étant alors requise. Nous vous en dirons plus dans le prochain numéro de votre magazine sur les différentes majorités et sur le comportement des groupes lors des scrutins.

Vous trouverez ci-après un échantillon des votes intervenus ces derniers mois. Un vote positif ou négatif n'est évidemment pas toujours significatif : un membre peut voter contre un texte pour exprimer son désaccord sur la solution proposée mais également pour indiquer que, même s'il approuve cette solution, il la juge insuffisante. Si vous souhaitez en savoir plus sur les motivations d'un vote favorable ou défavorable, n'hésitez pas à consulter le «Compte rendu intégral» de la réunion concernée en sélectionnant cette rubrique sur la page d'accueil de notre site internet (www.lachambre.be).

Pour	92	CdH / MR / PS / sp.a-spirit / VLD
Contre	16	FN / Vlaams Belang
Abstention	20	CD&V
Total	128	

Suppression des titres au porteur
17/11/2005

Pour	80	CD&V / Ecolo / FN / MR / Vlaams Belang / VLD
Contre	37	CdH / PS / sp.a-spirit /
Abstention	11	CD&V / CdH / PS / sp.a-spirit
Total	128	

**Octroi d'une indemnité
compensatoire aux indépen-
dants victimes de nuisances
liées à la réalisation de
travaux publics**
17/11/2005

Pour	77	Ecolo / MR / N-VA / PS / sp.a-spirit / VLD
Contre	62	CD&V / CdH / FN / MR / Vlaams Belang
Abstention	7	CD&V / MR / PS / VLD
Total	146	

**Adoption par des personnes de
même sexe**
01/12/2005

Pour	91	MR / PS / sp.a-spirit / VLD
Contre	4	Ecolo
Abstention	44	CD&V / CdH / FN / Vlaams Belang
Total	139	

**Pacte de solidarité entre les généra-
tions**
15/12/2005



Comment la Chambre a-t-elle voté?

Pour 91 MR / PS / sp.a-spirit / VLD
Contre 48 CD&V / CdH / Ecolo / FN / Vlaams Belang
Abstention 0
Total 139

**Budget général des dépenses
pour l'année budgétaire 2006**
15/12/2005

Pour 140 CD&V / cdH / Ecolo / FN / MR / NV-A / PS / sp.a-spirit / Vlaams Belang / VLD
Contre 0
Abstention 0
Total 140

**Renforcement de la lutte contre
les pratiques des marchands de
sommeil**
12/01/2006

Pour 131 CD&V / cdH / Ecolo / FN / MR / NV-A / PS / sp.a-spirit / Vlaams Belang / VLD
Contre 0
Abstention 0
Total 131

**Régime légal en matière de
volontariat**
26/01/2006

Pour 112 CD&V / CdH / Ecolo / FN / PS / sp.a-spirit / Vlaams Belang / VLD
Contre 2 MR
Abstention 22 MR / PS
Total 136

**Interdiction des bombes à
fragmentation**
16/02/2006

Pour 96 CdH / CD&V / MR / PS / sp.a-spirit / VLD
Contre 23 Ecolo, FN, Vlaams Belang
Abstention 21 CD&V, N-VA
Total 140

**Mise en place de l'organe de
coordination pour l'analyse de
la menace**
09/03/2006

Où va l'Europe?

Le 29 octobre 2004, les chefs des 25 États membres de l'Europe ont apposé leur signature au bas de la Constitution européenne, marquant par là le début de la procédure d'adoption: il appartenait désormais aux États membres de ratifier ce document de base. Dans certains pays, l'adoption de la Constitution était l'affaire du Parlement, cependant que dans d'autres, les citoyens étaient invités à s'exprimer par la voie d'un référendum. Initialement, tout s'est déroulé comme prévu. Les uns après les autres, les parlements ont accompli leur tâche et les Espagnols ont exprimé un «*Si*» massif lors de leur référendum. Mais le vent a très vite tourné. Fin mai 2005, les Français rejetaient la Constitution par référendum et les Néerlandais leur emboîtaient le pas quelques jours plus tard. Depuis, le Danemark, l'Irlande, la Pologne, le Portugal, la Grande-Bretagne et la République tchèque ont reporté leur référendum *sine die*. Que va-t-il advenir à présent?

Il convient de resituer dans leur contexte les «Non» des Français et des Néerlandais, dont une partie au moins a rejeté la Constitution pour dénoncer la politique mise en œuvre dans leur propre pays, même si ce n'était évidemment pas l'enjeu de ces consultations. Par ailleurs, il faut bien dire qu'une partie de la population européenne est pour le moins réticente à l'égard de grandes institutions telles que l'Union européenne. L'Europe apparaît souvent trop éloignée du citoyen. Pour y remédier, les auteurs de la Constitution ont fait du principe de subsidiarité un élément essentiel. En application de ce principe, les décisions doivent être prises au niveau le plus proche des citoyens. Ainsi, l'Europe ne doit pas s'immiscer dans des dossiers que les États membres peuvent gérer tout aussi bien eux-mêmes, voire mieux. Mais la crise actuelle montre que les hommes et les femmes politiques n'ont pas encore su en convaincre les citoyens.

Quoi qu'il en soit, ces hommes et ces femmes politiques ont trop peu défendu le projet européen et ne l'ont pas traduit comme il aurait fallu dans le quotidien du citoyen. Ils ont été trop enclins à rejeter sur l'Union la responsabilité de mesures impopulaires, omettant de souligner les avantages de l'Europe. Ainsi, grâce à l'UE, les États membres vivent en paix depuis plus de 60 ans. Les directives européennes en matière de protection de la consommation nous ont rendu la vie plus simple et plus sûre. Grâce à l'Union, nous pouvons sans difficultés voyager en Europe et travailler dans un autre État membre. L'UE offre en outre à des millions de jeunes la possibilité d'étudier à l'étranger. Ces aspects positifs ont insuffisamment été mis en lumière ces dernières années.

Pour de plus amples informations relatives à la Constitution européenne, il vous est loisible de consulter le numéro 5 de ce magazine, qui, en pages 20 et 21, apporte quelques éléments de réponse sur ce qu'est la Constitution européenne, sur sa nécessité et l'organisation d'une consultation populaire. Les divers numéros du magazine peuvent être consultés sur notre site www.lachambre.be, rubrique publications.

Lors du sommet européen de juin 2005, les chefs de gouvernement de l'ensemble des États membres nous ont invités à mener le débat avec un maximum de groupes sociétaux et à réfléchir à l'avenir de l'Europe. Quelle Europe voulons-nous? Qu'attendons-nous de l'Europe?

Le débat à la Chambre

Répondant à cet appel, le Comité d'avis fédéral de la Chambre chargé des questions européennes a consacré un débat à l'avenir de l'Union européenne.

A cette occasion, le **premier ministre, M. Verhofstadt**, a exposé la position du gouvernement belge. La crise de confiance que traverse actuellement l'UE résulte à son estime de malentendus tenaces. Ainsi, les citoyens européens pensent à tort que l'Europe leur coûte très cher. Or les Européens ne versent à l'Europe que 1/40 de ce qu'ils versent à leur propre État. Les citoyens européens assimilent également l'Europe à un «Big Brother», qui s'immisce partout. C'est une image que les responsables se doivent également de rectifier. Le gouvernement belge, soutenu par la majorité au Parlement, s'inscrit résolument en faveur d'un renforcement de l'Europe. L'Union doit représenter davantage qu'une zone de libre-échange. La Belgique est favorable à une Europe politique, capable de mener une véritable politique étrangère et de mettre en place une défense européenne digne de ce nom. Enfin, l'Europe doit également centrer son action sur la justice et la sécurité et définir une stratégie socio-économique.





19 mai 2005: alors que les députés débattent de la Constitution européenne, des manifestants cheminent dans les rues de Bruxelles

De l'avis de **M. Thierry Giet, président du groupe PS**, l'Europe est par trop économique. «Tout se calcule et se décide en fonction de la compétitivité de nos entreprises et de notre position économique par rapport aux grandes puissances mondiales. La bonne santé de l'économie est certes nécessaire pour préserver un niveau de vie élevé mais l'essor économique ne doit pas être réalisé au détriment des droits des citoyens. L'Europe doit par ailleurs accorder toute l'importance requise aux thèmes sociaux, à l'emploi, à l'environnement et à la qualité de la vie de ses citoyens».

M. Dirk Van der Maelen, président du groupe sp.a-spirit, fustige également le manque de considération pour les thèmes sociaux. Il déplore que l'unanimité des voix soit requise pour les thèmes sociaux alors que dans les questions d'argent, de biens et de services, les décisions se prennent à la majorité. Et dans un aussi vaste club que l'UE, il se trouve hélas toujours des pays pour ignorer les dossiers sociaux et pour freiner par conséquent tout progrès social.

Le discours de **M. Herman Van Rompuy, député CD&V**, est tout autre. Il estime que les autorités politiques nationales ont un rôle important à jouer. Elles doivent contribuer largement à la relance de l'économie européenne, laquelle constituera à son tour le fondement du rétablissement de la confiance dans les institutions européennes. Des réformes sont nécessaires pour accélérer la croissance économique. Car une croissance de 1,4 % est insuffisante pour préserver notre modèle de bien-être social.

Pour le **Vlaams Belang**, la construction européenne va clairement trop loin.

M. Guido Tassenhoye: «À notre avis, l'Union européenne doit conserver son caractère intergouvernemental et donc rester une sorte de confédération informelle, un accord de coopération entre États membres qui conservent leur souveraineté tout en oeuvrant à la création d'un marché commun et en réalisant ensemble certains projets».

Plan D

Pour sortir de l'impasse actuelle, la Commission européenne a arrêté un Plan «D», pour Démocratie, Dialogue et Débat. La Commission veut associer davantage les parlements nationaux et la société civile – les organisations syndicales, patronales, sociales et environnementales – au processus décisionnel, espérant ainsi réduire la fracture entre le citoyen et la trop lointaine Europe.

La Chambre s'emploie à déterminer comment jouer au mieux son rôle «d'intermédiaire» et se concerte régulièrement à ce sujet avec les parlements des autres États membres.

La Chambre est toutefois convaincue que les débats seuls ne suffiront pas à réconcilier le citoyen avec l'Europe. Il faudra aussi une action résolue dans les domaines de l'emploi, de l'environnement, de l'énergie et de la politique étrangère. Ainsi, l'Europe doit faire en sorte de ne pas être dépendante pour son approvisionnement en énergie d'un seul ou d'un nombre restreint de fournisseurs. Ce serait une manière d'éviter, pour certains pays, une rupture des fournitures de gaz et de pétrole dans l'hypothèse d'un nouvel incident entre la Russie et l'Ukraine.

La Belgique tire l'attelage

Le Parlement fédéral (la Chambre et le Sénat) ainsi que les Parlements des Communautés et les Régions ont entre-temps adopté la Constitution européenne. La Belgique, qui est le 14^e État à avoir franchi cette étape, veut ainsi indiquer clairement aux États membres qui restent à la traîne que la Constitution européenne a encore de l'avenir. ■

Les 175 ans de la Constitution belge

Le 26 novembre 2005, le «Cortège des cortèges» a clôturé la célébration des «175 ans d'indépendance et 25 ans de fédéralisme» de la Belgique. Deux dates majeures n'ont dès lors cependant pas reçu l'attention qu'elles méritaient. C'est ainsi que le 7 février 2006, il y a eu exactement 175 ans que le Congrès National a promulgué la première Constitution belge et, le 21 juillet 2006, il y aura aussi 175 ans que Léopold 1^{er} a prêté, place Royale à Bruxelles, en sa qualité de premier Roi des Belges, le serment constitutionnel. Un bref rappel historique.

Septembre 1830

Lorsque, au cours des tumultueuses journées de septembre 1830, le Gouvernement Provisoire s'est emparé du pouvoir et a, après quelques attermolements, proclamé l'indépendance de la Belgique le 4 octobre 1830, il a immédiatement souhaité la convocation d'une assemblée chargée de la rédaction d'une Constitution pour le nouvel Etat. Dans cette Constitution, il fallait prévoir comment gouverner le nouvel Etat et quels seraient les droits et les devoirs de ses citoyens. Compte tenu de l'importance de cet «acte constitutif», seul un parlement élu par le peuple pouvait en déterminer la teneur.

Le Congrès National

Les élections directes pour ce parlement, dénommé Congrès National, se sont tenues le 3 novembre 1830. Sur une population d'à peu près 4 millions de personnes, il y avait 46.099 votants car seuls ceux et celles qui payaient suffisamment d'impôts ou avaient un diplôme pouvaient voter. Trente mille électeurs seulement ont pris part au scrutin. Le vote obligatoire n'existait en effet pas encore.

Le Congrès National comptait 200 membres : un quart appartenait à la noblesse, trois quarts à la bourgeoisie. Le peuple ordinaire n'y était pas représenté : la condition fiscale y faisait obstacle. Néanmoins, nombre de juristes libéraux et d'ecclésiastiques purent accéder au Congrès National grâce à la condition liée au diplôme. Les partis politiques étaient alors inexistantes mais il y avait deux courants idéologiques : le libéralisme et le catholicisme. En 1828, ces deux courants avaient conclu un pacte - l'unionisme - pour se liquer contre le roi Guillaume I^{er} qui gouvernait le Royaume des Pays-Bas en despote éclairé. Libéraux et catholiques poursuivirent leur collaboration au sein du Congrès National ainsi qu'au cours des premières années qui suivirent la Révolution.

Le 10 novembre 1830, le Congrès National entama ses travaux avec beaucoup d'ostentation - 21 coups de canon furent tirés - dans l'austère salle des séances plénières de l'actuelle Chambre des représentants.

La première constitution

Une commission constitutionnelle, désignée par le Gouvernement Provisoire et dans laquelle siégeaient essentiellement des juristes, avait soigneusement préparé le projet de constitution. Les membres de la commission étaient profondément influencés par les idées de la Révolution française et des encyclopédistes français qui prônaient la séparation des pouvoirs pour remédier à l'absolutisme. La commission constitutionnelle s'inspira de constitutions étrangères et tira des enseignements de la politique calamiteuse de Guillaume I^{er}. Les membres de la commission étaient d'accord sur l'essentiel : ils appelaient de leurs vœux un Etat parlementaire libéral qui romprait avec l'ancien régime et le despotisme éclairé.

La Colonne du Congrès, place du Congrès à Bruxelles, érigée en 1859 en mémoire du Congrès national.

Les statues dressées aux quatre coins de la base de la colonne représentent les libertés constitutionnelles : liberté de la presse, d'association, d'enseignement et des cultes.





175-25 BE

A l'occasion du 175^e anniversaire de la promulgation de la Constitution, la Chambre et le Sénat ont fait frapper une médaille commémorative et éditer trois timbres-poste représentant les hémicycles de la Chambre et du Sénat ainsi que le portrait de Léopold Ier.

Droits et devoirs

Le Congrès National affirma l'égalité de tous les Belges et inclut dans la Constitution toute une série de droits et de libertés censés les protéger contre l'arbitraire : le droit à la propriété, l'inviolabilité du domicile, l'obligation de respecter certaines règles en cas d'arrestation, de poursuites et de condamnation...

Cependant, l'instauration de certaines libertés ne faisait pas l'unanimité. Les tenants du libéralisme auraient souhaité que l'Etat exerce une certaine tutelle sur l'enseignement et sur le culte (catholique). Quant aux catholiques, ils n'appréciaient guère le droit à la liberté d'expression ni la prééminence du mariage civil sur le mariage religieux.

Tout le monde finit toutefois par y trouver son compte. Aujourd'hui, il ne viendrait à l'idée de personne de remettre en question les libertés énumérées alors. Dans notre Constitution actuelle, elles ont même été étendues aux domaines socio-économiques puisque notre Loi fondamentale prévoit par exemple aujourd'hui un droit au logement. En 1831, la reconnaissance de ce droit se heurta à l'opposition des ligues conservatrices.

Une monarchie parlementaire

Dans un second groupe d'articles, le Congrès National fixa la structure institutionnelle du nouvel Etat. Une grande majorité des congressistes opta pour une monarchie parlementaire. Au début, pourtant, nombre d'entre eux n'étaient pas très royalistes, sans doute moins par conviction républicaine que par rejet de l'ancien Royaume des Pays-Bas. Mais les Congressistes estimaient – à juste titre – que les puissances conservatrices européennes (la Prusse, l'Autriche et la Russie), qui ne tenaient pas en haute estime le nouvel Etat libéral, accepteraient plus facilement la Belgique indépendante si elle était un royaume. Toutefois, la Constitution réduisit le pouvoir de la monarchie héréditaire : lorsque le Roi monterait sur le trône, il devrait prêter serment devant le Parlement ; le Roi ne pourrait prendre de décision sans l'accord de ses ministres...

Tous les Belges sont égaux, mais...

Aux yeux des Congressistes, le parlement élu était l'institution la plus importante étant donné qu'il représentait la nation. Néanmoins, ils estimaient que seuls les citoyens qui payaient suffisamment d'impôts pouvaient voter car ils considéraient que seuls les contribuables avaient intérêt à ce que l'Etat soit bien géré. Aucun membre ne préconisait le suffrage universel.

Chambre et Sénat

Le parlement se composerait de deux Chambres : la Chambre des représentants et le Sénat. L'adoption du système bicaméral suscita une certaine controverse. La majorité y était favorable mais la composition du Sénat ne faisait pas l'unanimité. En fin de compte, le Sénat ne devint pas le pré carré de la noblesse mais les conditions d'éligibilité étaient telles que 44 Sénateurs sur 51 furent des nobles.

Le 7 février 1831, les Congressistes furent enfin appelés à voter sur le projet de Constitution. Ils avaient en effet débattu de ses 139 articles. Le président du Congrès National invita les membres qui approuvaient la Constitution à se lever. Tous les Congressistes présents se levèrent et le président de Gerlache en conclut : «Le Congrès décide en conséquence que la Constitution doit être considérée comme approuvée à partir de ce jour.» L'un dans l'autre, il venait d'adopter une constitution libérale qui pour l'époque était à la fois novatrice et progressiste.

Léopold : premier roi

Mais l'œuvre du Congrès National n'était pas encore terminée. Pour parachever l'édification de la Belgique, il restait à trouver un chef d'Etat qui devrait être élu par le Congrès National. Plusieurs candidats étaient en lice. Le choix se porta finalement sur un prince allemand, Léopold de Saxe-Cobourg, qui bénéficiait surtout du soutien de la Grande-Bretagne. Il fut élu par 152 voix le 4 juin 1831. Les bulletins de vote se trouvent encore dans le coffre-fort de la Chambre.

Léopold, qui avait grandi dans le monde des idées de l'ancien régime et du despotisme éclairé, estimait que la monarchie était traitée de manière désobligeante dans la Constitution belge mais il accepta néanmoins l'offre qui lui était faite.

Le 21 juillet 1831, place Royale à Bruxelles, il prêta le serment constitutionnel devant les membres du Congrès National.

Le Congrès National fut ensuite ajourné puis dissous. Les premières élections pour la Chambre et le Sénat se tinrent le 29 août 1831. ■

Une exposition photographique de la Fondation Damien

Dans le souci d'informer un public le plus large possible sur les ravages de la lèpre et de la tuberculose et sur les activités qu'elle déploie dans ce domaine, la Fondation Damien a présenté fin janvier-début février à la Chambre une exposition de photos saisissantes consacrées au projet qu'elle met en œuvre au Bangladesh. Les clichés en noir et blanc étaient l'œuvre du photographe indépendant Tim Dirven. L'exposition comportait également des documents d'archives sur le père Damien et sur son époque.

De la poésie à la Chambre

À l'occasion de la Journée mondiale de la Poésie, le jeudi 26 janvier, des élèves de l'Athénée royal flamand d'Etterbeek ont proposé aux parlementaires néerlandophones et plus particulièrement au président de la Chambre, M. De Croo, un échantillon de poèmes bien sentis. Lors des réunions de groupe, ils ont présenté des poésies sur la politique à Bruxelles.

La Chambre raconte son histoire en anglais

En ce début d'année, la Chambre a publié son histoire en langue anglaise. L'ouvrage «The Belgian House of representatives – From revolution to federalism» propose une approche thématique en quatre parties: les origines de la démocratie belge, les fondements de la démocratie parlementaire belge, la Chambre des représentants depuis 1831 et la Chambre des représentants aujourd'hui. Ce livre constitue pour tout spécialiste et amateur de l'histoire de Belgique une source de documentation riche et précieuse. En 2003, la Chambre avait déjà publié un ouvrage similaire en français et en néerlandais.

Présentation du rapport annuel 2005 du Collège des médiateurs fédéraux

Les médiateurs fédéraux Catherine De Bruecker et Guido Schuermans ont présenté le 31 mars leur rapport annuel au président de la Chambre et aux membres de la commission des pétitions. Les médiateurs fédéraux examinent les plaintes des citoyens au sujet de leurs relations avec les administrations fédérales et leur proposent des solutions. Ils informent des irrégularités et des lacunes qu'ils ont constatées et formulent des recommandations. Ce rapport peut être consulté en ligne sur: www.federalombudsman.be

La Fête des Langues

Les 21 et 24 avril, un millier de jeunes se sont réunis au Parlement fédéral lors de la 29^e Fête des langues organisée cette année sur le thème de la citoyenneté. Des ateliers se sont tenus en français, en néerlandais, en anglais, en allemand, en italien et en espagnol. La Fête des langues, une initiative du Centre d'Animation en Langues, procède de la volonté de jeter des ponts entre les communautés et de traduire concrètement les objectifs européens d'une compréhension et d'une communication meilleures entre ces mêmes communautés. Pour plus d'informations: www.animationlangues.be

Le Parlement des jeunes

C'est le 5 mai que s'est tenue la séance de clôture du Parlement des jeunes pour l'année 2006. Tout au long de l'année scolaire, un millier d'élèves de 5^e et de 6^e années de l'enseignement secondaire se sont plongés dans l'étude des droits et des devoirs des jeunes, partout dans le monde, dans le cadre de vingt parlements locaux. Lors de la séance de clôture générale, ils se réunissent traditionnellement pour débattre entre eux et avec des hommes politiques et des experts. Le Parlement des jeunes, né à l'initiative de l'organisation Globelink, constitue un jeu de rôles à grande échelle qui permet aux jeunes de se familiariser avec la chose politique, la gestion et les problèmes mondiaux. Pour plus d'informations: www.scholierenparlement.be

21 juillet – journées portes ouvertes au Parlement fédéral

Chaque année, le 21 juillet, la Chambre et le Sénat ouvrent leurs portes au grand public. A cette occasion, les splendides salles historiques du Palais de la Nation, qui datent du XVIII^e siècle, sont accessibles aux visiteurs. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dès la mi-juillet sur le site de la Chambre: www.lachambre.be

Visiter la Chambre? C'est possible.

Une visite en groupe

Au Parlement fédéral, l'effervescence est à son comble. Les membres se hâtent vers une réunion. Dans les différentes salles, les parlementaires examinent des propositions de loi. Le Président dirige les débats dans le majestueux hémicycle. Les couloirs bruissent d'informations et de rumeurs. Les parlementaires répondent aux questions de la presse.

Envie de prendre le pouls de la vie politique avec votre classe, votre association, en compagnie de vos collègues ou de vos amis?

La visite en groupe est gratuite et dure une heure et demie environ.

Inscrivez-vous en temps opportun

Il vous est loisible de vous inscrire en ligne via www.lachambre.be (rubrique visites) ou par téléphone auprès du Service des Relations publiques, entre 10 et 12 heures: 02/549 81 36. Un groupe se compose de préférence de 10 à 30 personnes.

Assister à une réunion

Chacun peut assister à une réunion de commission publique ou à une séance plénière. L'ordre du jour est publié sur www.lachambre.be. Pour assister à une réunion, présentez-vous à l'accueil, 13 rue de Louvain à 1000 Bruxelles (façade arrière du Palais de la Nation).



Vous souhaitez en savoir plus?

Vous pouvez trouver les documents parlementaires relatifs aux sujets abordés dans ce numéro sur notre site internet: www.lachambre.be. Cliquez sur «Publications», puis sur «Magazine de la Chambre».

Suivez la séance plénière en direct!

www.lachambre.be > suivre les séances plénières

La politique belge sur internet

<http://www.lachambre.be>
<http://www.senat.be>
<http://www.belgium.be>
<http://www.moniteur.be>
<http://www.politics.be>
<http://www.politicsinfo.be>

Souhaitez-vous recevoir davantage d'exemplaires de ce magazine?

Souhaitez-vous recevoir le magazine à une autre adresse?
Souhaitez-vous que votre nom soit retiré de notre fichier?
Faites-le nous savoir au 02 549 81 36 ou par e-mail: pri@lachambre.be

COLOPHON

Editeur responsable

Herman De Croo
Président de la Chambre des représentants

Rédaction

Service des Relations publiques
1008 Bruxelles
Adresse électronique : pri@lachambre.be
Dominique Van den Bossche
Tél. : 02 549 81 77
Denis François
Tél. : 02 549 80 80
Anne Coppens
Tél. : 02 549 90 46

La rédaction a été clôturée le 07 avril 2006

Ont collaboré à ce numéro:

Robert Myttenaere, Carlos Demeyere,
Idès De Pelsemaeker, Hugo D'Hollander, Alberik Goris,
Luc Peetermans et Marie-Louise Van Durme

Traduction

Service de la traduction des Comptes rendus analytiques
de la Chambre

Photographies et illustrations

Belga, Philippe Delbart, Nadine Huysmans et Inge Verhelst

Lay-out et impression

Prepress et imprimerie de la Chambre